



Participation au Festival International de Cerfs-Volants de Dieppe Du 13 au 21 Septembre 2025

Merci pour l'intérêt que vous portez au Festival de Dieppe qui se déroulera du 13 au 23 septembre 2025.

Pour cette édition, les aires de vol seront revisitées, ainsi que certaines habitudes. Il n'y aura pas d'invités d'honneur, ni de délégations officielles.

Nous allons privilégier le travail personnel des cerfs-volistes pour revenir à l'ADN de cet événement. Le thème cette année est « **FORMES ET COULEURS** ».



Dans cet esprit, nous vous engageons à proposer des créations novatrices et surtout d'éviter les produits commercialisés que l'on retrouve aux quatre coins du monde, et qui ont transformé les événements cerfs-volants en parc d'attraction.

Toutes les réalisations ont leur place à condition d'avoir été construites par le cerf-voliste ou de présenter un intérêt spécifique.

Un concours de la création sera proposé sur le thème « **EQUILIBRE ASYMETRIQUE** ».

Les réalisations seront préalablement présentées dans l'espace Atelier créatif et soumises au verdict du public qui sera juge.

Un arbitrage se fera grâce au concours de cerfs-volistes expérimentés, lors de l'envol des créations le **samedi 20 septembre**.

Un vol de nuit est programmé pour le samedi 20 septembre à partir de 22 heures, en remerciement à la ville pour son accueil.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre formulaire d'inscription dûment rempli avant le **01/08/2025** à l'adresse : cerfvolant@dieppetourisme.com

Tout renseignement manquant entraine l'annulation de votre demande.

Cette demande d'inscription ne vaut pas acceptation.

Formulaire d'inscription, pour l'obtention d'un pass accès aux aires de vol et parking.

Votre adresse e-mail

--	--

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre de l'inscription au Festival International de Cerfs-Volants de Dieppe 2025 sont collectées avec le consentement des participants, afin d'assurer la bonne organisation, la gestion logistique et administrative de leur participation à l'événement. Ces données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ou promotionnelles sans accord explicite.

Les données sont exclusivement destinées à l'Office de Tourisme Dieppe-Normandie, en charge de la coordination du festival, et seront conservées pour la durée strictement nécessaire au traitement de l'événement.

Conformément aux articles 15 à 22 du Règlement général sur la protection des données (RGPD - règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que d'opposition au traitement de ses données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier ou par email auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) désigné par l'Office de Tourisme Dieppe-Normandie : **Eric Barbry - Cabinet Racine - 40, rue de Courcelles 75008 PARIS**

Tél. : 01 44 82 43 00 - Email : dpo-dieppetourisme@racine.eu

En cas de désaccord persistant après contact avec le DPO, les participants peuvent adresser une réclamation à la **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), soit en ligne sur www.cnil.fr, soit par voie postale.

Modalités d'inscription

Afin de faciliter la gestion des inscriptions, toutes les **DEMANDES D'INSCRIPTIONS SONT INDIVIDUELLES** : chaque participant doit s'inscrire en remplissant ce formulaire

Règlement et conditions de participation

Afin de procéder à votre inscription à cette édition 2025 du Festival International de Cerfs-Volants de Dieppe, vous devez lire et accepter le règlement ainsi que les conditions de participation à la manifestation.

Nous vous remercions de nous faire parvenir toutes vos candidatures et demandes impérativement AVANT LE 01/08/2025. Nous attirons votre attention sur le fait qu'AUCUNE INSCRIPTION ne sera prise en compte après cette date.

Conditions :

1 - La présence de toute marque commerciale dans l'enceinte du Festival est interdite.

2 - Pour obtenir un pass stationnement voiture, vous devrez en justifier la nécessité préalablement auprès des organisateurs du Festival.

Attention : aucune demande de pass stationnement ne sera prise en compte pendant le Festival.

3 - L'accès aux aires de vol est soumis à une inscription auprès des organisateurs du festival. Seules les personnes en possession d'un badge ont le droit d'y pénétrer. Les cerfs-volistes participants doivent respecter les aires de vol balisées ainsi que les horaires de vol.

Le festival décline toute responsabilité envers les personnes qui ne respecteraient pas les consignes données par les organisateurs. Les personnes qui ne respecteraient pas ces instructions devront en assurer l'entière responsabilité.

4 - Sur les terrains, sont acceptées les bannières, les structures éoliennes, les chaises pliantes. Celles-ci ne devront pas obstruer la visibilité et la circulation du public.

Ne sont pas acceptés :

- les tentes et les tables (quelle qu'en soit la taille),
- les boissons alcoolisées,
- les objets dangereux, ou tout autre objet ou structure pouvant dénaturer ou gêner le bon fonctionnement des aires de vol.

L'utilisation des drones est STRICTEMENT INTERDITE durant le Festival.

5 - Le stationnement aux abords du village des cerfs-volants relève de votre responsabilité. Aucune réclamation ne pourra être présentée aux organisateurs du Festival en cas de dégâts causés à votre véhicule au cours de la manifestation.

Camping-cars : par arrêté municipal du 11/04/2002, le stationnement des Camping-cars est interdit le long du front de mer. Des parkings payants sont prévus pour leur stationnement à l'entrée du front de mer et Quai de la Marne. Pour plus de renseignements contactez l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime (02.32.14.40.60).

En m'inscrivant, je m'engage à respecter le règlement et les conditions générales de la manifestation.

Lu et approuvé

Informations personnelles / Personal information

NOM

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Numéro de téléphone

Assurance obligatoire

Précisez les références de votre assurance responsabilité civile

ATTENTION IMPORTANT : Votre attestation d'assurance doit spécifier vos nom et prénom et préciser que vous êtes assuré(e) dans le cadre du Festival International de Dieppe ou dans le cadre de toute manifestation sportive.

Pass stationnement véhicule : Enregistrement de votre véhicule

Immatriculation des véhicules

Marque et modèle du véhicule

CONCOURS DE CREATION Je participe

OUI / NON

Thème « Equilibre asymétrique »

Votre inscription au Concours de création ne sera validée par le Festival qu'après réception des photos et du descriptif de votre cerf-volant à envoyer à :

cerfvolant@dieppetourisme.com

VOL DE NUIT

Je participe

OUI / NON

Merci de bien vouloir décrire les types de cerfs-volants que vous apporterez

INFORMATIONS SUR MES CERFS-VOLANTS ET PHOTOS

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des différents éléments de la fiche d'inscription.

« Lu et approuvé »